son lieu. Alors, ce presbytère bâti sous M. Lacoudray, est devenu la salle ou lieu où se retiraient les habitants les jours d'assemolées publiques, restant en même temps à l'usage des curés.

Le 31 juillet 1735, M. Chartier de Lotbinière archidiacre de Québec, est envoyé par Monseigneur l'évêque de Québec, au Cap-Santé, pour régler et terminer une difficulté survenue entre le nommé Mercure, ci-devant capitaine, et la fabrique du Cap-Santé, au sujet du premier banc de l'église, adjugé au dit Mercure, lors de la bâtisse de l'église et occupé par lui jusqu'en 1728, où le dit Mercure, ayant perdu la commission de capitaine, les marguilliers en conformité à l'ordonnance de Monsieur le Marquis de Beauharnois, alors gouverneur général, avaient donné le susdit banc occupé jusqu'alors par le dit Mercure, au nommé Morisset, nommé capitaine à la place du susdit Mercure. Cette disposition est confirmée par M. l'archidiacre, et la difficulté terminée.

Il est à remarquer que le capitaine payait alors la rente du banc qu'il occupait comme capitaine; ainsi qu'on le voit par la suite de l'ordonnance de M. l'archidiacre pour terminer la difficulté précédente au sujet du banc du capitaine. Le susdit Mercure, ex-capitaine se reconnaît redevable envers la fabrique, de la somme de 16 francs tant pour arrérages de la rente du dit banc occupé ci-devant par lui comme capitaine, que pour la rente d'un autre banc qu'il avait acheté, laquelle somme il s'oblige par billet, de payer à la St-Michel de la présente année.

Le 3 avril 1737, M. Chartier de Lotbinière, dans une nou velle visite, alloue enfin les comptes de François Laroche, marguillier en 1723. Ainsi, il y avait déjà 14 ans que ce marguillier était sorti de charge, sans avoir pendant ce temps-là ni pu, ou ni voulu rendre ses comptes. Renouveilement d'ordre dans la présente visite, aux marguilliers successeurs du dit Laroche, de rendre incessamment leurs comptes respectifs.

Le 9 février 1738, M. Jean Pierre de Miniac, chamoine et vicaire général, dans la visite qu'il fit, vu l'inefficacité des moyens employés ci-devant, pour faire rendre compte aux marguilliers des années précédentes, depuis 1724, ordonne au marguillier en charge de la présente année 1738, Pierre Morisset, de poursuivreses prédécesseurs qui n'ont pas encore rendu leurs comptes, pour les obliger à remettre entre ses mains à la fin de l'hiver, les argents dont ils sont comptables.

Il est ordonné de plus en cette visite, de faire faire une nou-